



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de l'assemblée ordinaire tenue le 4 juin 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 11930-2019 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE
3 326 800 \$ CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU
CENTRE COMMUNAUTAIRE »**

QUE ledit Règlement a reçu toutes les approbations requises et entrera en vigueur selon la Loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 25 juillet 2019.

Jacques Arsenault
Greffier